



COMMUNE d'Artignosc-Sur-Verdon

ARRÊTÉ 2026-01-006

**de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de Artignosc-Sur-Verdon**

Le Maire de la Commune de Artignosc-Sur-Verdon

VU la déclaration préalable présentée le 29/01/2026 par Madame DUCROCQ NATHALIE JEANNE,
VU l'objet de la déclaration :

- pour Construction d'une piscine enterrée de 9.90m², clôture et portail ;
- sur un terrain situé chemin du terrain de tennis à Artignosc-Sur-Verdon (83630)
- pour une surface créée de 9.90 m² ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé de 6 juin 2016,

ARRÊTE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Artignosc-Sur-Verdon, le 29/01/2026

Le Maire,
Serge CONSTANS



